

## CHALLENGE 2021-2022 de la BAIE D'AIGUES-MORTES Grade 5B

### AVIS DE COURSE

Organisé conjointement par :  
La SOCIETE NAUTIQUE du GRAU DU ROI - PORT CAMARGUE (SNGRPC)

Et le YACHT CLUB de LA GRANDE MOTTE (YCGM)

#### **Présentation :**

Le Challenge 2021/2022 de la Baie d'Aigues-Mortes est une épreuve constituée de 9 régates indépendantes les unes des autres, et disputées selon le calendrier ci-dessous :

**2021 : 19 septembre - 10 octobre - 21 novembre - 5 décembre**

**2022 : 9 janvier - 23 janvier - 6 février - 20 février - 20 mars**

Chacune de ces régates donne lieu à un classement propre à la régata concernée.

Le Challenge donne lieu à un classement général basé sur les courses des régates, conformément à l'article 11 de l'Avis de course .

\*\*\*\*\*

***La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.***

#### **1. REGLES**

Les régates seront régies par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*) Ajouter l'annexe
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

#### **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore* la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

##### **Accès au site de la compétition et participation**

Un "pass sanitaire" valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus (12 ans à compter du 30/9) à la date de début des confirmations des inscriptions :

Pour rappel, le Pass Sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- - Un schéma vaccinal complet (soit 7 jours après la deuxième injection)
- - La preuve d'un test négatif (RT-PCR, antigénique ou auto-test réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) de moins de 72h

- Un certificat de rétablissement de la Covid-19 (datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

Pour plus d'info sur le pass sanitaire, utiliser le lien du ministère des sport : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/declinaison-des-mesures-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-9-aout-2021>

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux des classes L, R1, R2, R3, A, B, C ou D, du système à handicap OSIRIS ;

3.2 Les bateaux du YCGM s'inscriront et paieront en ligne sur le site [www.ycgm.fr](http://www.ycgm.fr) ou sur le lien suivant <https://app.joinly.com/app/member/web-site/6113b5d62945630006e766f2>

Les bateaux de la SNGRPC s'inscriront en ligne sur le lien email de rappel de l'événement ainsi que sur le site internet dans la rubrique <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge OSIRIS à jour.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **30€ par régata**

***Le droit d'inscription sera réduit à 25€ par régata si la fiche d'inscription est remise au secrétariat de l'un des clubs organisateurs, dûment complétée, au moins 3 jours avant la régata.***

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : Elle devra se faire au plus tard à 17 heures la veille de chaque régata

5.2 Jours de course : voir en haut de page

5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course de chaque régata, ou de la course d'entraînement si elle est programmée est : **10H30**

5.4 Pour chaque régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H30.

#### 6 - JAUGE

Des contrôles de jauge sur tout ou partie du bateau ou de son équipement pourront être effectués à tout moment pendant l'épreuve.

#### 7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions, et mises en ligne dès que possible

## **8 - LIEU DE LA REGATE :**

Toutes les courses du Challenge se dérouleront dans la Baie d'Aigues Mortes considérée comme pouvant s'étendre jusqu'à la zone de navigation de Palavas. Se référer à l'Annexe 1.

## **9. LES PARCOURS**

9.1 Les parcours seront de types côtiers et construits. Ceux-ci seront décrits dans l'annexe des IC « parcours » de chaque régates.

## **10. SYSTEME DE PENALITE**

Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **11. CLASSEMENT**

### **11.1 Classement de la régates :**

11.1. (a) 1 course devra être validée pour valider une régates

11.1. (b) le score d'un bateau dans la régates sera le total de ses scores dans toutes les courses.

### **11.2 Classement du Challenge :**

Toutes les courses disputées lors de chacune des régates seront prises en considération pour le calcul du classement général du Challenge de la Baie 2021-2022.

11.2 (a) 3 courses devront être validées pour valider le Challenge

11.2 (b) Quand moins de 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans le Challenge sera le total de ses scores dans toutes les courses.

11.2 (c) Quand 7 à 11 courses ont été validées, le score d'un bateau dans le Challenge sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11.2 (d) Quand 12 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans le Challenge sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

11.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le temps sur temps pour les parcours construits, et selon le temps sur distance pour les parcours côtiers.

11.4 Lorsque qu'une régates prévue au calendrier ne peut être organisée, aucun score n'est attribué aux bateaux pour cette régates.

Le Classement général du Challenge retiendra les scores des courses disputées lors des régates effectivement organisées.

## **12. PLACE AU PORT**

Emplacement au port : les bateaux bénéficient d'un accueil gracieux à Port Camargue et au Port de La Grande Motte une semaine avant et une semaine après chaque régates

## **13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau au cours d'une même régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **14. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **15. PRIX**

Des prix seront distribués à discrétion de l'organisateur.

## **16. DECISION DE COURIR**

Les concurrents participent aux régates du Challenge de la Baie entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre des régates, aussi bien avant, pendant, qu'après les régates.

**17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Palmarès et remise des prix**

Dimanche 20 Mars 2022 à 18h00 à la SNGRPC pour l'ensemble du challenge.

**Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue**

Club House – 30240 Port Camargue

Tél : 04.66.53.29.47 – Courriel : [contact@sngrpc.com](mailto:contact@sngrpc.com)

**Yacht Club de La Grande Motte**

Esplanade Jean Baumel – 34280 La Grande Motte

Tél : 04.67.56.19.10 - Courriel : [ycgm@ycgm.fr](mailto:ycgm@ycgm.fr)

## ANNEXE 1 ZONE DE COURSE

